

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTMIRAIL

Séance du 13 novembre 2013

Nombre de Membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	20

Date de la Convocation
28 octobre 2013

Date d'Affichage
28 octobre 2013

Objet de la Délibération

L'an deux mille treize et le treize novembre à 18 heures,
le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard
DOUCET, Maire.

Présents : TOUS LES MEMBRES SAUF

Absents représentés :

Odile COFFINET représentée par Brigitte LAGRUE
Anna LAPLAIGE représentée par Yvonne THIMOND
Colette PASQUET représentée par Jean TOURNEUX

Absents non représentés et excusés: Lucette BEZARD et Romain GIRARDIN

Absents non représentés et non excusés: Véronique FAIVRE, Dominique LANTENOIS, Jacky
PINGRET, Guy SCHMITTER, Nathalie VERON

Marc GEORGET, Trésorier, présent

Etienne DHUICQ a été nommé secrétaire

Annexé à la minute d'un acte
reçu par le Notaire, soussigné

le.....29 Janvier 2014.....

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu l'avis unanimement favorable de la
Commission des Finances.

LOCATIONS

Pôle Santé Montmirailais

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

AUTORISE la location des bureaux, salles et logement aux professionnels de santé
(médical et paramédical) et aux professionnels du milieu social ;

FIXE à compter du 01^{er} décembre 2013, le montant des loyers mensuels des divers
bureaux, salles et logement du Pôle Santé Montmirailais, situé au 13, rue de Montléan, comme
suit :

N° 2013-9371

Bureaux, location à l'année	5,50 €/m ² / mois hors charges
Bureaux, location à la journée (≥ à 4 heures consécutives)	5,50 € / heure
Bureaux, location à la journée, location à l'heure (< à 4 heures consécutives)	6,50 € / heure
Bureau mis à disposition de la CSD, (12m ² +9 m ² salle d'attente)	250 € / an
Bureau mis à disposition de la PMI (en fonction des bureaux libres)	250 € / an
Bureau mis à disposition de la DRJSCS (25 m ²)	500 € / an
Salle de réunion du 1 ^{er} étage (salle de 55m ²)	
- Pour l'association des professionnels de santé dans le PSM	Gratuit
- Pour les autres professionnels, location à la journée (≥ à 4 heures consécutives)	100,00 €
- Pour les autres professionnels, location à l'heure (< à 4 heures consécutives)	70,00 €
Salle de réunion du RDC bas (salle de 48m ² + salle cuisine de 48m ²)	
- location à la journée (> à 4 heures consécutives)	100,00 €
- location à l'heure (< à 4 heures consécutives)	70,00 €
Logement meublé (33,65m ² + 5,29m ²), pour médecin remplaçant, stagiaire	
- location à la journée (de 11h00, à 10h00, le lendemain)	10,00 € / jour
- location au week-end (du vendredi 11h00, au lundi matin 10h)	30 € / week-end
- location au mois	150,00 €

AUTORISE Monsieur le Maire à encaisser la recette.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20131113-delib20139371-DE

Adopté à l'unanimité

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2013
Publication : 13/11/2013

Le Maire

Pour Extrait Conforme,
Bernard DOUCET,

(Signature)

Maire de Montmirail,

Vice Président du Conseil Général de la Marne,



(Signature)